

que, depuis Kin-kang (Vajrapâni) en remontant plus haut <sup>1</sup>, on n'a jamais réussi qu'en ayant recours à des amis. C'est pourquoi (Yuan- ○ et les autres) se sont à plusieurs reprises encouragés mutuellement à agir ; leurs sentiments (autrefois) divergents se sont réunis comme l'ombre suit le corps. Leur troupe d'hommes connaissant les règles et les significations <sup>2</sup> est ainsi parvenue à compter plus de vingt personnes. Chacun d'eux a épuisé ses richesses personnelles ; en même temps ils ont exhorté tous les autres (à les imiter). Avec respect pour le bénéfice de Sa Majesté l'Empereur <sup>3</sup>, et aussi pour celui de tous les êtres ayant forme sensible dans le monde de la Loi, ils ont fait révérencieusement une statue de pierre. Que grâce à cette faible cause, ils obtiennent que tous les êtres doués d'âme entrent dans la mer de la sagesse ; que leur étude pénètre entièrement le Cheou-leng (Çûraṅgama sûtra) et que leurs investigations atteignent parfaitement le fruit éternel. Ce grand serment est solennel, et, comme de raison, il sera exaucé d'une manière non inefficace ; les intelligences pures des dix régions, présentement pour nous réaliseront (la dignité d'arhat).

Achevé le 20<sup>e</sup> jour du 8<sup>e</sup> mois de la deuxième année yong-hi (24 sept. 533).

L'inscription datée de 524 diverge de la nôtre vers la fin comme suit : « avec respect, pour le bénéfice de Sa Majesté l'Empereur, de l'Impératrice douairière <sup>4</sup>, de toute la parenté de l'Impératrice <sup>5</sup>, des officiers militaires et

le Buddha ; informé par son hôte de ce qu'était le Buddha, il conçut aussitôt un vif désir de le voir ; pendant la nuit donc il se leva et voulut se rendre auprès du Buddha qui s'était arrêté dans le cimetière situé en dehors de la ville ; mais, comme l'obscurité était profonde, au moment où Sudatta allait franchir la porte de la ville, il fut pris de peur et voulut revenir sur ses pas ; alors le dieu qui résidait dans cette porte de la ville 此城門所居天神 émit une clarté qui illumina toute la route, depuis la ville jusqu'au cimetière, puis il engagea Anâthapiṇḍika à s'avancer sans crainte (*Ken pen chouo yi ts'ie yeou pou pi nai ye* ; Trip. de Tôkyô, xvii, 3, 34 a ; cf. aussi xiv, 9, 59 a, xvii, 3, 34 a et xxxvi, 4, 24 b). Dans le *Journal asiatique* (mai-juin 1908, pp. 506-507), j'ai donné, grâce à une obligeante communication de M. Sylvain Lévi, la traduction de cet épisode tel qu'il est rapporté dans le Saṃyutta Nikâya.

1. Je ne sais pas à quoi il est fait ici allusion.

2. Le terme 法儀 est, comme l'a montré M. Pelliot, un terme technique qui désigne « ceux qui connaissent les six règles et les dix

significations ». D'une manière plus générale on peut dire que ce terme désigne ceux qui se conforment à l'esprit de la religion.

3. Les deux mots laissés en blanc dans la fig. 1507 doivent être les mots 陛下.

4. L'impératrice douairière est la fameuse impératrice Hou 胡.

5. L'expression 中宮眷屬 est embarrassante ; en effet, s'il est bien connu que le terme 中宮 désigne l'Impératrice, en revanche il paraît impossible de dissocier dans cette phrase ce terme de celui qui le suit et de traduire : « l'Impératrice et ses parents » ; il faut traduire « les parents de l'Impératrice » et alors on ne comprend pas pourquoi l'Impératrice n'est pas elle-même nommée ; ou bien il faut prendre le terme 中宮 comme désignant le palais d'une manière générale et traduire, ainsi que je l'ai fait en 1908, « la parenté de l'Empereur ». J'ajouterai que l'Empereur Hiao-ming était né le 8 avril 510 ; à la date de notre inscription (16 juillet 524), il était âgé de 14 ans et 3 mois ; je ne sais s'il était déjà marié.

Une dédicace non-bouddhique des environs de l'année 370 p. C. traduit la formule